

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Jeudi 6 décembre 2018

Ville de Rennes, CCAS et Rennes Métropole

Résultats des élections professionnelles

Comme l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, les agents de la Ville de Rennes, de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de Rennes Métropole étaient invités à désigner leurs représentants pour les quatre prochaines années ce jeudi 6 décembre. Pour la première fois, ce vote s'est entièrement déroulé de manière électronique.

Déclaration d'Hubert Chardonnet

« Je tiens à saluer et remercier l'ensemble des agents qui ont participé à ces élections et qui contribuent ainsi à faire vivre la démocratie sociale à l'échelle de nos collectivités. Le taux de participation pour l'élection au comité technique s'élève à 51,39 %, en hausse de quatre points par rapport aux élections professionnelles de 2014. Même si ce taux reste trop faible au regard des enjeux, cette hausse de la participation est encourageante. Je me félicite par ailleurs de la bonne organisation des différents scrutins et de l'organisation sans difficulté du vote électronique généralisé dans nos collectivités.

Nathalie Appéré, Maire de Rennes, Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole et moi-même prenons acte de ces résultats. Nous allons commencer sans tarder le travail avec les nouvelles équipes désignées lors de ce vote. Depuis 2014, malgré le contexte réglementaire et financier qui contraint fortement nos collectivités, nous portons une politique de ressources humaines visant à favoriser la bonne organisation des services, s'adaptant à l'évolution de nos collectivités, à promouvoir l'égalité professionnelle, à limiter la précarité des emplois, à favoriser le déroulement des carrières et à installer une mise en œuvre ambitieuse de réformes nationales portant sur l'évolution des rémunérations. Cette politique s'inscrit dans le contexte de métropolisation et de contractualisation impactant fortement nos institutions. La place du dialogue social dans cette transformation de la vie des agents est au cœur des préoccupations des élus et de l'administration.

Je souhaite désormais, avec les nouveaux représentants du personnel, que le dialogue social au sein de nos collectivités puisse se poursuivre de manière respectueuse dans un climat serein et constructif, au bénéfice de tous les agents

dans les responsabilités qui incombent à chacun ».

Hubert Chardonnet,

Adjoint à la Maire de Rennes délégué au personnel et à la sécurité,
Vice-président de Rennes Métropole en charge du personnel.

Les résultats par instance

- **Le comité technique :**

Le comité technique est l'instance phare du dialogue social. Il connaît de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et est composé de 15 représentants du personnel titulaires. Cette année, 5 988 agents étaient appelés à voter pour désigner leurs représentants dans cette instance.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	1146	7
Liste CGT et UGICT-CGT	387	2
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	647	3
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	635	3
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	129	0

- **Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)**

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des agents titulaires. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles des agents. Il existe une CAP pour chacune des trois catégories (A, B et C).

- **CAP A**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	356	5
Liste CGT et UGICT-CGT	63	1
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	22	0

- **CAP B**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	272	4
Liste CGT et UGICT-CGT	67	1
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	59	1
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	38	0

Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	16	0
-------------------------------------	----	---

- **CAP C**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	409	2
Liste CGT et UGICT-CGT	236	1
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	562	3
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	498	2
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	90	0

- **Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)**

Les commissions consultatives paritaires sont compétentes pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels. Il existe une CCP pour chacune des trois catégories (A, B et C).

- **CCP A**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	58	3
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	17	1

- **CCP B**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	39	4

NB : seule une organisation syndicale a présenté une liste pour cette instance.

- **CCP C**

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	17	2
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	30	3

- **Le Comité d'Action Sociale des Collectivités (CASDEC)**

Le CASDEC est le comité d'action sociale des agents de la Ville de Rennes, de son CCAS, de Rennes Métropole, de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et d'Archipel Habitat. Il est constitué en association, gérée par un conseil d'administration composé des représentants du personnel et de l'employeur.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 35	1093	4
Liste CGT et UGICT-CGT	383	1
Liste Force Ouvrière des territoriaux rennais	577	2
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	483	2
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	115	0

Pratique

→ Pièce jointe : le powerpoint diffusé lors de la proclamation des résultats ce jour.